

HONORAIRES LOCATION⁽¹⁾

(T.V.A incluse)

Locaux d'habitation ou mixte-résidence principale

À la charge du bailleur		À la charge du locataire (2)	
Entremise et négociation (3) Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux	État des lieux	Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail	État des lieux
Zone tendue 12€/m ²	3€/m ²	Zone tendue 12€/m ²	3€/m ²

(1) Les montants sont exprimés TTC.

(2) Plafonds définis par décret, le montant payé par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur.

(3) Sauf convention expresse différente entre parties.